Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

JOUQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 22 mai 2025 à 19h00

Date de la convocation : 16 mai 2025

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
26	26	14	17

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GARCIN.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, M. RENAULT, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, Mme BONNIEL,

Bons de pouvoir : Mme AUSTRUY à M. GARCIN, M. CARRERE à M. CHERICI, M. LEBRE à M. BERTRAND,
Etaient absents excusés : Mme MONDEJAR, Mme BADROUILLARD, M. BOMO, Mme SANTACROCE, M. BRUNET, M. ALLANCHE,
Etaient absents : Mme REICHLIN, M. GUERN, M. GORRIS,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RADAKOVITCH,

N°40_DEL_2025 OBJET : Délibération portant approbation d'une convention de coopération culturelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes de Durance Rive Gauche

Le Maire expose :

VU la délibération n°36_DEL_2023 portant approbation de la convention de partenariat intercommunal pour la création d'un partenariat culturel « Durance Rive Gauche »

Les 7 communes du Val de Durance, Jouques, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, le Puy-Sainte-Réparade, la Roque d'Anthéron, Saint-Estève-Janson et Saint-Paul-lez Durance, se sont engagées dans une démarche de partenariat culturel, en créant une identité visuelle forte de **Durance Rive Gauche**.

Dans la cadre de sa politique culturelle, la Métropole Aix-Marseille-Provence peut accompagner et soutenir les initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

Dans cette perspective, la Métropole et Durance Rive Gauche souhaitent conclure une convention de coopération culturelle qui aura pour objectif de développer des actions culturelles et diffusion de parcours artistiques métropolitains (PAM), de mutualiser une ingénierie culturelle (conseil, diagnostic, accompagnement) et d'augmenter la visibilité des actions menées (utilisation des outils métropolitains).

La convention proposée définit les engagements de chacune des parties. Un comité de coordination composé de représentants de Durance Rive Gauche et de la Métropole sera mis en place et se réunira à minima deux fois par an.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ladite convention.

REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300488-20250522-40_DEL_2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, ***à l'unanimité,***

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de coopération culturelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les 7 communes de Durance Rive Gauche,

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rattachant,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 22 mai 2025,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH

Le Maire

Eric GARCIN

MAIRIE DE JOUQUES (Bouches-du-Rhône)

Le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **28/05/2025.**
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300488-20250522-40_DEL_2025